



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'une centrale hydroélectrique en rive droite de la Loue (barrage du moulin Toussaint ROE 6668) sur la commune d'ARC-ET-SENANS (25) et rétablissement de la continuité écologique.
A noter que cette demande de Cas par Cas fait suite à un changement du projet initial dû à des problèmes d'acquisition foncière en rive gauche où le projet devait avoir lieu et pour lequel une demande de Cas par Cas avait été déposée le 16/06/2023 et instruite.

Il a été prononcé l'absence de nécessité d'évaluation environnementale (Cf. annexe 7).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

WINNIPEG

Raison sociale

N° SIRET

8 3 0 1 0 1 6 7 1 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiées

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PONSOT

Prénom(s)

JEROME

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29° Installation destinée à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau (puissance nette électrique 499 kW / débit d'alimentation 25 m ³ /s). Prise en compte de la continuité écologique (montaison, dévalaison, transit sédimentaire) et du passage d'embarcations de loisir type canoë kayak. Egalisation de la crête du barrage existant (ROE 6668). Maintien d'un débit réservé.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une centrale hydroélectrique d'une puissance nette électrique de 499 kW avec un débit d'alimentation de 25 m³/s en rive droite de la Loue. Égalisation de la crête du barrage à la cote de 230.28 m NGF IGN69.

Prise en compte de la continuité écologique :

- Montaison : Passe à plots (macro-rugosité répartie) adaptée à l'Apron du Rhône avec attractivité (turbinage du débit d'attrait ou surverse par la turbine hors turbinage). Cette solution est celle souhaitée par l'OFB lors de la réunion de précadrage. Choix technique à conforter avec l'OFB, la DDT et les propriétaires des terrains riverains ;
- Dévalaison : Mise en place d'une turbine ichtyocompatible type VLH ;
- Transit sédimentaire : Installation d'une vanne de dégravage (voire d'un clapet).

Prise en compte du passage des embarcations de loisir type canoë kayak et maintien du pertuis de flottage historique utilisé dans le cadre de démonstrations par l'association des radeliers de la Loue.

Instauration d'un débit réservé (alimentation du canal du moulin Cabot en rive gauche classé comme cours d'eau, montaison, passe à canoës, échancrures et turbinage partiel).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- La production d'énergie électrique renouvelable à faible émission de CO₂ dans un contexte de besoins grandissants ;
- Le décroisement d'une partie du linéaire de la Loue (aspects piscicoles, sédimentaires et passage des embarcations de loisir) ;
- La conservation du patrimoine par le maintien du pertuis de flottage historique ;
- La conciliation des usages de l'eau (économie, écologie, loisir).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en rive droite de la Loue. Concernant le barrage, il est prévu un arasement à la cote de 230.28 m NGF IGN69. Pour l'installation du bâtiment d'exploitation, de l'unité de production, des ouvrages de continuité écologique et de franchissement des embarcations (passe à poissons/canoës, turbine ichtyocompatible type VLH, vanne de dégravage et de décharge), la zone sera isolée de la Loue et mise hors d'eau (merlon de terre en amont et rideau de palplanches en aval + merlon de terre).

La mise hors d'eau sera couplée à une pêche de sauvegarde.

Un abattage sélectif d'arbres sera réalisé (emprise des ouvrages). Le nombre d'arbres à couper sera faible. Les 1ères observations montrent que ces arbres ne sont pas des habitats pour les chiroptères.

L'accès s'effectuera depuis la rive droite par la mise en place d'un pont en amont de l'ancien moulin puis par le confortement du déversoir existant afin de circuler dessus avec des engins. Un chemin à créer permettra d'accéder jusqu'au local d'exploitation.

La continuité écologique prendra la forme de :

- Une passe à plots (passe à macro-rugosité) pour les besoins de l'Apron. La solution technique définitive sera confortée après discussion avec l'OFB, la DDT et les propriétaires des terrains riverains ;
- La mise en place d'une turbine ichtyocompatible type VLH ;
- Une vanne de dégravage permettant d'assurer le transit sédimentaire vers l'aval de l'installation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La création de la centrale permettra la production d'énergie électrique (puissance de 499 kW).

Un débit réservé sera instauré à hauteur de 8.5 m³/s (environ 16 % du module inter-annuel) comprenant :

- L'alimentation du canal du moulin Cabot, considéré comme un cours d'eau, en rive gauche (environ 0.5 m³/s) ;
- L'alimentation de la passe à poissons (environ 1.0 m³/s),
- L'alimentation de la passe à canoës et des échancrures à réaliser au barrage (environ 4.0 m³/s),
- Le transit par la VLH, soit par turbinage si le débit d'armement est atteint, soit par surverse sur les clapets de défeuillage dans le cas contraire (environ 3.0 m³/s).

Le tableau de répartition des débits est placé en annexe 8.

En fonctionnement, la centrale sera automatisée et surveillée aussi bien à distance que sur site via l'installation de caméras, de sondes de niveau, d'alarmes, de consultations quotidiennes des sites internet de surveillance météorologique et hydrologique (bulletin météorologique, vigicrue, etc...) et de visites régulières du pétitionnaire ou d'un gardien.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale approximative occupée par les aménagements : -----	500 à 1000 m ² environ
Débit turbiné / Débit réservé : -----	25 m ³ /s / 8.5 m ³ /s
Puissance maximale nette électrique de l'installation : -----	499 kW
Hauteur de chute brute : -----	2.30 m
Largeur du barrage du moulin Toussaint : -----	287 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 " La Loue d'ARC-ET-SENANS à Chissey" - ZNIEFF de type 2 " Vallée de la Loue de Quingey à Parcey"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à environ 2 km au Sud-Ouest du site classé au Patrimoine de l'UNESCO des Anciennes Salines Royales. Une étude architecturale sera réalisée pour optimiser l'intégration du local à construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Loue. - Commune soumise au risque sismique (zone d'aléa 3 - modérée) à prendre en compte lors de la construction du bâtiment d'exploitation. - Risque Transport de Matières Dangereuses (Nord de la commune).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé par AP du 01/07/2008 et modifié sur la commune d'ARC-ET-SENANS le 08/02/2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet localisé à une distance >150 m Nord-Est du périmètre éloigné d'un point de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZPS et ZSC "Vallée de la Loue et du Lison" à environ 1.2 km en amont du projet ; - ZPS "Fôret de Chaux" à environ 2.2 km du site en projet ; - ZSC "Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux" à environ 4.5 km au Nord du site en projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné (25 m ³ /s au maximum) sera restitué totalement à la Loue en aval du canal de fuite. Longueur du tronçon court-circuité : environ 100 m. Un débit réservé sera instauré dans le tronçon court-circuité.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages concernant le projet seront implantés au droit du seuil du moulin Toussaint sur sa partie rive droite. Les matériaux extraits (sédiments) seront analysés et restitués à la Loue (période et localisation à définir avec l'OFB et la DDT).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact faible (phase chantier) : Installation et rotation des engins (suppression de végétation, dérangement de la faune...). Impact négligeable (phase d'exploitation). Impact positif sur la biodiversité : Instauration d'un débit prioritaire sur le turbinage vers le canal rive gauche du moulin Cabot (cours d'eau) et mise en place d'ouvrages de continuité écologique (passe à poissons/turbine ichtyocompatible/vannage). Inventaire habitat, faune, flore sur 1 an = absence d'enjeux majeur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : aucun impact dû à la position de la zone Natura 2000 (environ 1.2 km en amont du site en projet). En phase d'exploitation : impact positif grâce au décloisonnement d'une partie du linéaire du cours d'eau grâce aux ouvrages de continuité écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune d'ARC-ET-SENANS soumise à risque concernant le Transport de Matières Dangereuses (canalisation d'hydrocarbures). Ceci concerne surtout le Nord de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site en projet est localisé en zone rouge du PPRi de la Loue. Le projet possédera une emprise très limitée. Le plancher du bâtiment d'exploitation et les armoires électriques seront implantés au dessus de la cote de référence de la crue centennale. Le projet prévoit la mise en place d'une vanne de décharge et dégravage permettant une transparence vis à vis des crues. Ceci est confirmé par une étude hydraulique (Hec-Ras) concluant sur une absence de modification des lignes d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation au titre d'autres législations.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit la mise en place d'ouvrages permettant de rétablir la continuité écologique au niveau du barrage. Le décroissement d'une partie du linéaire de la Loue sera positif pour le milieu naturel tout comme l'instauration d'un débit réservé vers le canal du moulin Cabot en rive gauche de la Loue, la passe à poissons, la passe à canoës et les échancrures au barrage. Un débit d'attrait pour la passe à poissons sera instauré.

Une étude hydraulique sera réalisée. Elle définira les aménagements nécessaires à la transparence vis à vis des crues. Un ouvrage de dégrèvement sera aménagé si besoin au droit du barrage, améliorant ainsi le transport sédimentaire.

Les impacts sur les habitats, la faune et la flore resteront limités et seront plus importants lors de la phase chantier (dérangement dû aux engins et abattage de quelques arbres). Les travaux seront effectués hors période de reproduction et les déplacements des engins ainsi que du personnel seront restreints sur site. Les coupes d'arbres seront limitées aux individus présents dans l'emprise du projet et réalisées en période hivernale. Le projet prévoit une réhabilitation et une revégétalisation du site après travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sachant que le seuil est existant et infranchissable, qu'un débit réservé prioritaire sera instauré, que la continuité écologique sera restaurée, que la transparence vis à vis des crues sera assurée et que le défrichement/coupe d'arbres sera limité et compensé par une revégétalisation, aucune évaluation environnementale n'est nécessaire.

De plus, le projet initial en rive gauche a fait l'objet d'un examen au Cas par Cas à l'été 2023 concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale. Le projet actuel prévoit, par rapport au projet initial, le déplacement de la centrale en rive droite. Les autres paramètres sont inchangés. Au vu de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Historique du projet - Décision précédent Cas par Cas - Rattaché à la partie 6	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Tableau de répartition des débits - Rattaché à la partie 6	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)